

La pêche et l'aquaculture dans le contexte de la gestion intégrée des zones côtières en Europe

2008/2014(INI) - 02/09/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 652 voix pour, 14 voix contre et 25 abstentions, une résolution sur la pêche et l'aquaculture dans le contexte de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Europe, en réponse à la communication de la Commission sur le même sujet.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Ioannis **GKLAVAKIS** (PPE-DE, EL) au nom de la commission de la pêche.

La résolution souligne **l'importance économique et sociale** que revêtent la pêche et la pisciculture pour les régions côtières et demande qu'un soutien leur soit accordé dans le cadre de la GIZC. La Commission est invitée à encourager le processus visant à ce que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture soient connus et bien représentés au sein des pôles d'activités maritimes transnationales.

Les députés estiment que le **Fonds européen pour la pêche** peut contribuer au financement, à long terme, de mesures dans le cadre de la GIZC, dans la mesure où il soutient des actions qui contribuent à un développement durable des zones de pêche. Ils jugent nécessaire de préciser les compétences des responsables administratifs des zones côtières concernées et d'instaurer des stratégies coordonnées pour leur permettre d'être plus efficaces. La Commission est invitée, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la GIZC, à réexaminer, après consultation des États membres, dans quelle mesure la création d'un organe de coordination apparaît comme nécessaire.

La résolution souligne la nécessité **d'associer des représentants des secteurs de la pêche et de l'aquaculture** aux actions liées à la programmation et au développement de la GIZC. Elle encourage également la Commission et les États membres à coopérer pour assurer la promotion et l'intégration du principe de l'égalité des chances lors des différentes phases de la mise en œuvre du Fonds européen pour la pêche. Les députés préconisent en outre un **renforcement de la coopération** entre les acteurs compétents à l'échelon local, à travers un échange d'informations relatives à la situation des zones côtières et l'adoption de stratégies communes destinées à améliorer la situation environnementale des écosystèmes marins particuliers.

Les députés estiment que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture doivent être tous les deux intégrés dans **une approche transversale** concernant toutes les activités maritimes exercées dans des zones côtières, afin de parvenir à un développement durable. Ils proposent que priorité soit donnée, dans le cadre de la GIZC, aux projets d'aquaculture utilisant des **énergies renouvelables** et respectant les zones protégées par des modèles environnementaux européens. Ils soulignent également la nécessité d'intensifier les efforts déployés en matière de **recherche** dans le domaine de l'aquaculture en vue de mettre en place des systèmes de culture fondés sur une production intensive en circuit fermé.

La Commission est invitée, après consultation des États membres, à arrêter clairement un **calendrier** sur la base duquel seront évalués les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la GIZC dans l'Union européenne.